

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 17 juin 2020

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'An deux mille vingt, le dix-sept juin à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le onze juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace René Roussière et en présence d'un public restreint dans le cadre du respect des mesures sanitaires en période de crise,

N°2020/DELIB/030

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Objet :
*Budget Principal
2020
Commune de
Camaret-sur-Aigues*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Kévin BANCK, Jean-Baptiste SAVIN et Marlène THIBAUD, Conseillers Municipaux.

Procurations : Pascal GILL donnant procuration à Sylvette GILL, Mireille ZANDOMENEGHI donnant procuration à Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY donnant procuration à Jean-Baptiste SAVIN.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Madame Isabelle LATARD, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 17 juin 2020,

Vu l'examen en commission des finances du 15 juin 2020,

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2019,

Vu la décision relative aux taux des taxes directes locales pour l'année 2020,

Considérant que le budget primitif 2020 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 5 603 946.11 €
Section d'investissement : 2 042 955.90 €

DECIDE à la majorité – 23 voix POUR – 4 CONTRE (Jean-Baptiste SAVIN, Marlène THIBAUD, Mireille ZANDOMENEGHI ayant donné procuration à Marlène THIBAUD et Jean-François MENGUY ayant donné procuration à Jean-Baptiste SAVIN) :

- D'approuver le budget primitif 2020 de la Commune de Camaret-sur-Aigues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Publié le : **19 JUIN 2020**

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : **19 JUIN 2020**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

